



swisscom

**Communiqué de
presse**

Baisse des prix du dégroupage et de l'interconnexion

Comme elle le précise dans son communiqué de presse du 24 septembre 2008, la Commission fédérale de la communication (ComCom) a décidé de diminuer le prix du dégroupage pour une ligne de raccordement d'abonné à CHF 18.18 par mois; les prix de l'interconnexion, quant à eux, baissent pour les années 2007 et 2008 de 25 à 30%.

Swisscom ne dispose pas des décisions prises au moment de la communication de la ComCom, comme cela était toujours le cas avec les communiqués publiés par les autorités jusqu'à présent, et n'en connaît donc pas les raisons. Aussi ne peut-elle pas prendre de position détaillée sur ce sujet.

Malgré des coûts de production élevés, la Suisse fait d'ores et déjà partie, dans des secteurs importants, des pays européens qui proposent les prix de télécommunication réglementés les plus bas. Ces prix ne tiennent pas compte des réglementations suisses spécifiques qui existent notamment dans la construction, l'environnement et la santé. Ces réglementations ainsi que les différentes exigences posées à Swisscom en termes de qualité, de service universel et d'offres d'emplois ne sont pas prises en considération de manière appropriée dans les comparaisons de prix et les demandes des autorités.

Les calculs des prix de Swisscom sont basés sur les valeurs de référence approuvées par la ComCom et le Tribunal fédéral lors d'anciennes procédures. Swisscom étudiera les décisions prises de manière approfondie dès qu'elles seront en sa possession. Si ces dernières et les arguments sur lesquels elles reposent restent dans le cadre de la loi, Swisscom les acceptera et renoncera à renvoyer l'affaire devant l'instance supérieure.

Berne, le 24 septembre 2008 - 11:30